

**Décision concernant la neuvième question à l'ordre du jour:
Point sur la mise en œuvre du cadre promotionnel et du
suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les
entreprises multinationales et la politique sociale, y compris
la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations
intergouvernementales et internationales**

Le Conseil d'administration:

a) a demandé au Bureau de tenir compte des orientations fournies pour renforcer l'impact de la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration sur les entreprises multinationales et de la collaboration dans ce domaine avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales;

b) a invité tous les Etats Membres et les mandants tripartites de l'OIT à apporter leur plein soutien à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales aux échelons mondial, régional et national et à tenir informé le Bureau des points focaux désignés au niveau national;

c) a demandé au Bureau de proposer au Conseil d'administration des modalités d'examen de la Déclaration sur les entreprises multinationales pour décision à sa 326^e session (mars 2016).

(Document GB.325/POL/9, paragraphe 31 tel que modifié par le Conseil d'administration.)